

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2025 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, va déposer la lettre de démission datée du 1^{er} janvier 2025 de Mme Geneviève Henry, conseillère municipale district #6 lors de la présente séance.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 1-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 2-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire 16 décembre 2024 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 3-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024 (2)

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire 16 décembre 2024(2) tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 4-2025

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de décembre 2024 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 décembre 2024, d'approuver les

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

comptes payés par Accès D Affaires de décembre 2024 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 décembre 2024, d'approuver les dépôts directs en date du 31 décembre 2024 et les comptes à payer par chèque et par dépôts directs de décembre 2024 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2024 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 décembre 2024 du chèque # 16 953 au chèque # 16 967 pour un montant total de 7,753.58\$.
- Comptes payés en décembre 2024 par Accès D Affaires au montant de 11,579.04\$.
- Comptes payés en date du 31 décembre 2024 par dépôts directs #930 à #969 pour un montant total de 125,214.81\$.
- Comptes à payer de décembre 2024 du chèque #16 968 au chèque #16 973 pour un montant total de 7,250.63\$.
- Comptes à payer en date du 31 décembre 2024 par dépôts directs #970 à #1002 pour un montant total de 65,143.45\$.

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19h34 à 19h44)

RÉSOLUTION No 5-2025

FRAIS D'ADHÉSION 2025 À LA COMAQ POUR MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion annuelle 2025 à la COMAQ de Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, au montant de 575,00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 6-2025

PAIEMENT DE LA FACTURE DE FQM ASSURANCES – ASSURANCES GÉNÉRALES 2025

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de renouvellement des assurances à FQM Assurances au montant de 77,521.35\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 7-2025

PAIEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN À PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les deux (2) factures de PG Solutions au montant total de 27,894.07\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 8-2025

PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE 2025 À LA FQM

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

de Saint-Thomas paie la facture dossier no 261027-00 concernant l'adhésion 2025 à la FQM au montant de 4 479.90\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 9-2025

RENOUVELER L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne en payant un montant de 763.14\$.

RÉSOLUTION No 10-2025

CONTRAT ANNUEL À LAVAGE DE VITRES BEAUDRY INC. POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Lavage de vitres Beaudry soit une augmentation de 3% pour l'année 2025.

RÉSOLUTION No 11-2025

CONTRAT ANNUEL À MME FLÉCHANNE DUPUIS – ENTRETIEN DE LA MAIRIE POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle le contrat annuel 2025 avec Mme Fléchanne Dupuis pour l'entretien de la Mairie au montant forfaitaire de 120.00\$, par semaine.

RÉSOLUTION No 12-2025

CONTRAT ANNUEL À LES ENTREPRISES YAN ET SINDY INC - CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie le contrat annuel à Les Entreprises Yan et Sindy inc. du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2026 pour l'entretien ménager du centre communautaire selon le devis du 18 décembre 2024. La compagnie fournit la main-d'œuvre, tous les équipements ménagers, tous les produits ménagers nécessaires à l'exécution des travaux sauf le papier à main, le savon à main et les sacs à ordures. Madame Sabrina Desrochers, directrice des loisirs, est autorisée à signer l'entente entre les deux (2) parties.

RÉSOLUTION No 13-2025

BUDGET RÉVISÉ 2024 ET 2025 – 004035-PU-REG – DÉFICIT D'EXPLOITATION

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le budget révisé 2024 – 004035 – PU-REG – Déficit d'exploitation en date du 2 décembre 2024 et le budget révisé 2025-004035-PU-REG-Déficit d'exploitation en date du 29 novembre 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

RÉSOLUTION No 14-2025

ABROGER LA RÉSOLUTION NO 300-2024

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 300-2024 « Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé ».

RÉSOLUTION No 15-2025

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES ET TARIFICATION 2025 DE PFD AVOCATS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'entièreté de l'offre de services juridiques ainsi que la tarification 2025 de PFD Avocats tel que reçue le 19 décembre 2024.

RÉSOLUTION No 16-2025

REPRÉSENTATIONS DANS LE CADRE DU LITIGE « REGROUPEMENT DE CITOYENS DE SAINT-THOMAS CONTRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS ET MRC DE JOLIETTE »

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un mandat à la firme Lavery afin de la représenter dans le cadre du litige « Regroupement de citoyens de Saint-Thomas contre Municipalité de Saint-Thomas et MRC de Joliette » reçue le 13 novembre 2024.

RÉSOLUTION No 17-2025

FACTURER ENTRAIDE ST-THOMAS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas facture Entraide St-Thomas pour un montant de 327.00\$ suite à l'ajout d'un avenant au Fonds d'assurance des Municipalités du Québec pour l'année 2025.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME GENEVIÈVE HENRY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DISTRICT #6

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière dépose à la table du conseil la lettre de démission datée du 1^{er} janvier 2025 de Mme Geneviève Henry, conseillère municipale district #6. Il n'y aura pas d'élection partielle.

RÉSOLUTION No 18-2025

DEMANDE DE SUBVENTION – TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse le montant suivant pour l'achat d'une toilette à faible débit. La Municipalité a reçu une copie des factures

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 157-2023.

Louis-Philippe Bonin	100.00\$
Andréanne Laporte	100.00\$

RÉSOLUTION No 19-2025

DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS D’HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse les montants suivants pour l’achat de produits d’hygiène féminine lavables. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 239-2023.

Ludmilla Wattiez	66.99\$
Louise Garceau	100.00\$

RÉSOLUTION No 20-2025

ADHÉSION À LA CHARTE CONTRE L’INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d’un réseau structuré afin d’augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d’informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l’importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l’expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

ATTENDU QU’il y a eu plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseillers depuis les dernières élections municipales; de multiples cas d’harcèlement et d’intimidation envers les personnes élues, des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

ATTENDU QUE notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;

ATTENDU QUE 17 mairesses et conseillères municipales provenant des six (6) MRC lanaudoises ont participé à la cocréation de la CHARTE CONTRE L’INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE afin qu’elle reflète les besoins de l’ensemble du territoire;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QU'UN récent sondage a été réalisé par l'UMQ auprès de 400 élues et élus, révèle que 74% d'entre eux ont déjà été victimes de harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

ATTENDU QUE la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE permet d'identifier clairement nos valeurs, et peut mener à une réglementation donc à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre.

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adhère à la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, reconnaissant ainsi l'importance grandissant du phénomène, des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'il engendre, et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

De plus, nous nous engageons à inscrire la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE dans notre code d'éthique et à afficher celle-ci publiquement.

RÉSOLUTION No 21-2025

COMITÉ DE NÉGOCIATION – CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas ajoute au comité de négociation pour la convention collective, Mme Véronique Laporte, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice des finances.

RÉSOLUTION No 22-2025

ALLOUER UN BUDGET – TRAVAUX À LA CLINIQUE MÉDICALE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 10,000.00\$ pour effectuer des rénovations à l'intérieur de la clinique médicale.

RÉSOLUTION No 23-2025

DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA POUR UN BÂTIMENT INDUSTRIEL AU 507, ROUTE 158 (LOT 4 782 450)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les plans à l'égard desquels s'applique le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les plans déposés au CCU concernent la démolition du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les plans répondent aux critères et objectifs du secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au conseil municipal d'approuver les plans pour le 507 route 158;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les plans pour le 507 route 158.

RÉSOLUTION No 24-2025

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

Annie-Claude Arcand	168.00\$
Véronique Aubuchon	78.00\$
Geneviève Houle	217.50\$
Christine Michaud	216.00\$
Isabelle Perreault	163.34\$
Roxane Rivard	84.51\$
Justine Therrien	69.00\$
Total	<u>996.35\$</u>

RÉSOLUTION No 25-2025

ADHÉSION ANNUELLE 2025 À L'AQLM

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle 2025 à l'Association Québécoise du Loisirs Municipal (AQLM) pour Mme Sabrina Desrochers, directrice des loisirs, au montant de 425.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 26-2025

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE son apport lors de la Journée verte;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion à l'Association forestière de Lanaudière au coût de 150.00\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 27-2025

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES POUR LES FÊTES ET ÉVÉNEMENTS 2025

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les dépenses prévisionnelles et les dates des fêtes et événements, pour un budget de 102,000.00\$. Voici l'énumération des fêtes et événements prévus en 2025 :

- 5 à 7 hivernal 24,000.00\$
dont 20,000.00\$ à titre de subvention de la MRC de Joliette
- Semaine de relâche 5,000.00\$
- Journée verte 3,000.00\$
- Mini-disco 4,000.00\$
- Fête nationale 14,000.00\$
- Animation au parc 10,000.00\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

• 20 ^e anniversaire du Jumelage La Roque-Gageac	2,000.00\$
• Fête de la rentrée	7,000.00\$
• Grande marche Pierre Lavoie	1,000.00\$
• Fête Halloween	2,000.00\$
• Soirée des bénévoles	20,000.00\$
• Fête de Noël	<u>10,000.00\$</u>
TOTAL	102,000.00\$

RÉSOLUTION No 28-2025

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CADRE DE RÉFÉRENCE DES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX 2025

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion au Cadre de référence des camps de jour municipaux 2025 et d'en assumer les frais de 187.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 29-2025

PROMOTION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas participera aux Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 10 au 14 février 2025. Un cadeau sera remis aux travailleurs étudiants de 2024 ainsi qu'aux 300 élèves de l'école des Brise-Vent.

RÉSOLUTION No 30-2025

NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION DES LOISIRS

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Thomas doivent s'inscrire en personne au bureau des loisirs ou par téléphone pour les différentes activités en loisirs ;

ATTENDU QUE le logiciel Sport Plus permet depuis plusieurs années la possibilité aux citoyens de s'inscrire directement en ligne par le biais de la création d'un compte ;

ATTENDU QUE cette nouvelle procédure permettra de libérer toutes les employées du service des loisirs afin d'effectuer d'autres tâches ;

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Sabrina Desrochers, directrice du Service des loisirs, à procéder à l'application de la nouvelle procédure d'inscription en ligne aux activités de loisirs données par la municipalité à compter de maintenant.

RÉSOLUTION No 31-2025

ANIMATION DE L'HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MÉLANIE CHAMPAGNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QUE Mme Mélanie Champagne anime depuis 2017 l'heure du conte à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le tarif est toujours le même depuis 2017 soit 40.00\$ par heure du conte ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas augmente à partir du 1^{er} janvier 2025, le tarif à 50.00\$ par heure du conte.

RÉSOLUTION No 32-2025

Mme Marie Ouellette, conseillère, va s'abstenir de voter puisqu'Alexe Sourdif est sa fille.

APPART DES JEUNES

CONSIDÉRANT le faible achalandage en fin de soirée de l'Appart des jeunes les jeudis depuis son ouverture ;

CONSIDÉRANT les statistiques qui prouvent l'énoncé précédent ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel horaire de l'Appart des jeunes sera le jeudi de 18h00 à 20h00 et le vendredi de 18h00 à 21h00 ;

CONSIDÉRANT QUE les employés de l'Appart des jeunes peuvent s'absenter à l'occasion ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les remplacer par Mme Alexe Sourdif à titre de première remplaçante et par Mme Chloé Préville à titre de deuxième remplaçante ;

CONSIDÉRANT QUE la planification de l'hiver 2025 est bien avancée par Mme Dorothée Laroche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir à la baisse l'horaire de planification de Mme Laroche à deux (2) heures par semaine ;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à la modification de l'horaire d'ouverture de l'Appart des jeunes soit le jeudi de 18h00 à 20h00 et le vendredi de 18h00 à 21h00, procède à l'embauche de Mme Alexe Sourdif à titre de première remplaçante et de Mme Chloé Préville à titre de deuxième remplaçante et d'aviser Mme Dorothée Laroche que son horaire de planification passera à deux (2) heures par semaine.

RÉSOLUTION No 33-2025

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES « LES SERVICES EXP INC. » - ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de « Les Services EXP inc. » datée du 13 janvier 2025 pour un montant d'honoraires professionnels et dépenses à 15,800.00\$ plus taxes dans le cadre de l'évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

RÉSOLUTION No 34-2025

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES « LES SERVICES EXP INC. » - RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SUD

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de « Les Services EXP inc. » datée du 13 janvier 2025 pour un montant forfaitaire de 16,400.00\$ plus taxes concernant la réfection d'une partie du rang Sud.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 35-2025

JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée internationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mental sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20h19 à 20h38)

RÉSOLUTION No 36-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h39.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière